Cybercriminalité Et E-Réputation

La cybercriminalité représente une menace croissante liée à la place grandissante qu'occupe le numérique dans nos économies et nos sociétés. En quelques années, les activités illégales menées sur le réseau internet ou via des supports numériques ont considérablement augmenté. La répression de ces infractions d'un nouveau genre est particulièrement complexe, et le législateur a dû adapter le droit pour les contrer efficacement.

Nous intervenons aux côtés des personnes, physiques et morales, pour réagir au plus vite et mettre en œuvre les moyens de faire cesser l'infraction, notamment en agissant auprès des hébergeurs et éditeurs des sites internet ayant servi pour la commission de l'infraction. Notre intervention s'étend du dépôt de plainte à la représentation devant les juridictions répressives, en passant par les procédures d'enquêtes et les procédures d'instruction.

Par ailleurs, nous avons développé notre activité de conseil auprès des hébergeurs et éditeurs de sites en ligne, compte tenu de leur responsabilité pénale accrue.

L'équipe de cybercriminalité et e-reputation est animée par Matthieu Chirez et Thomas Ricard, anciens secrétaires de la Conférence. Ils sont accompagnés d'une équipe constituée d'une collaboratrice senior et d'une collaboratrice junior.